



Refus de visa court séjour pour mariage en France

Par **SAIDPISISI**, le **26/12/2018** à **13:35**

Bonjour ;

Je suis ressortissant Français (fonctionnaire de police). Je souhaite me marier en France avec une ressortissante algérienne. J'ai donc déposé un dossier de mariage qui m'a permis d'obtenir certificat de publications des bans et non opposition au mariage.

Ma future femme a déposé une demande de visa court séjour pour mariage au consulat de France à Annaba. Le consulat a après examen de sa demande sollicité un courrier de la commune avec une date de mariage. La commune a répondu par courrier (je le savais déjà) qu'une date serait fixée que quand ma future femme serait sur le sol français pour signer le projet de mariage après vérification de son identité comme il est prévu dans la réglementation (instruction 395 du procureur de la République relative à la célébration des mariages).

Quelques jours après transmission d'une copie du courrier de la commune, le consulat a notifié un refus de visa au motif que les informations sur l'objet et les conditions du séjour ne sont pas fiables.

La crv a été saisie dans la foulée. Aucun retour depuis 12 jours ni même un accusé de réception.

Ma future femme avait déjà sollicité un visa court séjour l'an passé avec un refus au motif d'une volonté de quitter le territoire non démontrée....Affaire en cours d'instruction au TA de Nantes.

Que puis-je faire pour une célébration (rapide et en France) du mariage ?

Merci et bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **26/12/2018** à **13:40**

Bonjour,

Il ne vous reste qu'à attendre ou aller vous marier en Algérie.